

Rapport annuel 2024 de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire

CONSEIL DE FONDATION

Présidence : Liliane Maury-Pasquier (jusqu'au 31.01.2024), Sophie Creffield (dès le 01.02.2024)

Vice-présidence : Guy Suchet

Membres : Christina Kitsos, Louise Barradi, Claudine Hentsch, Anne-Catherine Hurny, Salima Moyard, Nathalie Leuenberger (jusqu'au 31.01.2024) Martine Pasche (dès le 01.02.2024) et Éléonore Zottos

Message du Conseil de fondation

Le Conseil de fondation entame une nouvelle législature (2024-2027) avec un renouvellement du conseil et une nouvelle présidence et se réjouit de poursuivre ses missions. Les enjeux liés au développement de l'accueil préscolaire sont cruciaux. Il s'agit de soutenir l'égalité entre les sexes en offrant les places d'accueil préscolaire nécessaires à l'investissement professionnel des parents, en particulier des mères, et de promouvoir l'égalité des chances pour les jeunes enfants indépendamment de leur milieu social et familial par le biais d'une socialisation précoce et d'un accueil de qualité pour tous.

En 2024, l'accueil préscolaire a continué de se développer. Selon le relevé statistique réalisé par l'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE/SRED), les communes genevoises ont mis à disposition 260 places supplémentaires en crèche pour les familles. À la fin de l'année 2024, près de 7'800 places en crèche et en accueil familial de jour (structures de coordination et crèches familiales) étaient ainsi subventionnées par les communes genevoises, réparties entre 7'252 places en crèche et 510 en accueil familial de jour.

Pour la deuxième année consécutive, la Fondation a participé au financement direct de mesures de soutien et d'aménagement (hors du champ de la pédagogie spécialisée) dans les structures d'accueil préscolaire. Ces mesures incluent à ce jour un soutien ponctuel des équipes par du personnel supplémentaire afin de favoriser l'accueil et la participation des enfants à besoins spécifiques dans la vie quotidienne des structures.

Considérant cette thématique comme essentielle, le Conseil de fondation a décidé, à l'unanimité, d'augmenter le montant alloué au financement de ces mesures. Initialement fixé à 500'000 francs, ce montant passera à 2'000'000 francs dès l'année budgétaire 2025.

En 2025, sur la base des résultats de l'étude sur la prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques, réalisée par l'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE/SRED) et présentée en 2024, une réflexion sera menée sur les recommandations et les diverses mesures que la Fondation pourrait soutenir dans le domaine.

A. MISSIONS DE LA FONDATION

La Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire est instituée par la nouvelle loi sur l'accueil préscolaire (LAPr) du 12 septembre 2019.

Un des buts de cette nouvelle loi est de développer l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire, afin d'atteindre un taux d'offre d'accueil adapté aux besoins et répondre ainsi à l'article de la Constitution genevoise, qui stipule que l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire est bien adaptée à ces besoins.

Le but de la Fondation est double :

Il est d'abord financier, avec la perception de la contribution des employeurs et celle du canton pour le financement de l'exploitation des structures d'accueil préscolaire à prestations élargies (crèches) et des structures de coordination de l'accueil familial de jour, subventionnées ou exploitées par les communes, et sa redistribution aux communes. Il s'agit par conséquent du financement des places d'accueil qui ont vocation à répondre aux besoins de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Une quote-part de cette contribution est notamment dédiée aux mesures en faveur de l'accueil préscolaire des enfants à besoins spécifiques.

Il est également politique, la Fondation ayant pour mission de soutenir la coordination et la planification de l'accueil préscolaire. Cela comprend notamment les tâches de recommander au Conseil d'Etat un taux d'offre d'accueil préscolaire à atteindre, d'établir des éléments de planification pour parvenir à ce dernier et de proposer des recommandations quant aux critères d'accès ou encore de publier une grille de référence des tarifs.

La FDAP a son siège auprès de l'Association des communes genevoises (ci-après ACG) qui en assure la gestion administrative, comptable et financière. L'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE/SRED) est également étroitement associé aux travaux du Conseil de fondation et assure une expertise en matière de petite enfance.

B. ACTIVITÉS DE LA FONDATION EN 2024

Le Conseil de fondation s'est réuni à cinq reprises durant l'année 2024.

Une large partie des séances a été consacrée à la thématique de l'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques dans les structures d'accueil préscolaire.

D'une part, le Conseil de fondation a décidé à l'unanimité d'augmenter le budget alloué au financement de ces mesures. Initialement de 500'000 francs, ce montant a été porté à 2'000'000 francs dès l'année budgétaire 2025. Ces mesures comprennent actuellement un soutien ponctuel des équipes par du personnel supplémentaire, sans impliquer du personnel spécialisé ou thérapeutique, afin de faciliter l'accueil et la participation des enfants à besoins spécifiques dans la vie quotidienne des structures.

D'autre part, le Conseil de fondation a pris connaissance des résultats de l'étude sur la prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques, menée par l'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE/SRED) sur mandat de la FDAP. En 2025, une réflexion sera engagée pour identifier les diverses mesures que la Fondation pourrait soutenir dans ce domaine et proposer des recommandations.

Subventions pour les mesures de soutien pour l'accueil et la prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques

Pour la subvention 2023, seize communes ont annoncé des heures de soutien. Celles-ci représentent un total de 71'255 heures et le soutien de la Fondation correspond à 7.02 francs de l'heure. Pour la subvention 2024, dix-huit communes ont annoncé des heures de soutien, représentant un total de 69'992 heures et correspondant à un soutien de la Fondation équivalent à 7.14 francs de l'heure.

Statistiques sur l'accueil préscolaire (OCPE/SRED – Statistique Genève)

Fin 2024, l'offre subventionnée par les communes genevoises représentait à l'échelle du canton 7'252 places dans les structures d'accueil à prestations élargies de type crèche et 510 places pour l'accueil familial de jour. Entre 2023 et 2024, le nombre de places en crèche a augmenté de 260 places.

Près de 7'800 places en crèche et en accueil familial de jour (structures de coordination et crèches familiales) étaient ainsi subventionnées par les communes genevoises fin 2024, représentant à l'échelle du canton près de 38.1 places d'accueil pour 100 enfants d'âge préscolaire (35.6 en crèche et 2.5 en accueil familial de jour).

L'offre globale de places en crèche, comprenant les places ayant une autre source de financement (organisation internationale, institution de droit public et entreprise) et l'offre privée, représentait au total 40.7 places d'accueil pour 100 enfants d'âge préscolaire.

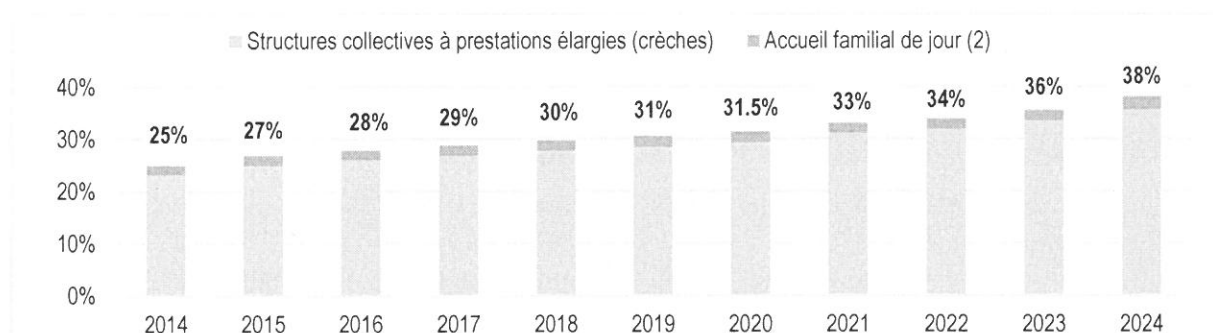
Nombre de places d'accueil dans les structures à prestations élargies type crèche et dans les structures pour l'accueil familial de jour subventionnées ou exploitées par les communes

Nombre de places	2014	2016	2018	2020	2022	2024
Structures à prestations élargies (crèches)	4'738	5'490	5'867	6'167	6'679	7'252
<i>Accroissement annuel</i>		+305	+215	+136	+183	+260
Structures de coordination AFJ + crèches familiales*	368	393	421	438	406	510
<i>Accroissement annuel</i>		-22	-20	-12	-2	+96
Total	5'106	5'884	6'289	6'605	7'085	7'762
<i>Accroissement annuel</i>		+283	+196	+124	+181	+356

* Suite à une harmonisation des modalités de calcul concernant le nombre de places en ETP pour l'accueil familial de jour, les données 2024 ne sont pas comparables avec les années précédentes.

Sources : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil préscolaire.

Taux d'offre⁽¹⁾ d'accueil dans les structures à prestations élargies (crèches) et dans les structures pour l'accueil familial de jour subventionnées ou exploitées par les communes



(1) Nombre de places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire (Enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet, sans les enfants âgés de 0 à 4 mois / congé maternité). (2) Structures de coordination AFJ + crèches familiales.

Sources : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil préscolaire ; Office cantonal de la statistique.

C. COMPTES 2024

C.1 BILAN au 31.12.2024

	<i>En francs</i>
ACTIF	28'324'505.91
Patrimoine financier	28'324'505.91
Disponibilités et placements à court terme	20'598'943.52
Banque	20'598'943.52
BCGe avec cashpooling - CH89 0078 8000 0507 8027 4	20'598'943.52
Créances	7'356'962.39
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	7'356'962.39
Débiteurs	7'356'962.39
Actifs de régularisation	368'600.00
Autres revenus d'exploitation	368'600.00
Contributions des CAF à recevoir	368'600.00
PASSIF	28'324'505.91
Capitaux de tiers	28'276'085.30
Engagements courants	15'275.30
Comptes courants avec tiers	15'275.30
c/c ACG	15'275.30
Passifs de régularisation	28'260'810.00
Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	10'810.00
Charges d'exploitation à payer	10'810.00
Transferts du compte de résultat	28'250'000.00
Subventions à verser	28'250'000.00

Capital propre	48'420.61
Excédent/découvert du bilan	48'420.61
Résultat annuel	-21'773.84
Résultat d'exploitation	-21'773.84
Résultats cumulés des années précédentes	70'194.45
Résultats précédents	70'194.45

C.2 COMPTE DE RÉSULTAT 2024

	<i>En francs</i>
CHARGES	29'448'314.19
Charges de personnel	13'600.00
Autorités et commissions	13'600.00
Jetons de présence	13'600.00
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'184'714.19
Prestations de services et honoraires	1'184'714.19
Frais de séances et de réceptions	1'675.30
Frais de gestion des CAF	814'893.39
Frais de fiduciaire	8'145.50
Honoraires de gestion administrative et financière ACG	200'000.00
Prestations de l'OCPE	160'000.00
Charges de transfert	28'250'000.00
Subventions à des collectivités et à des tiers	28'250'000.00
Subventions - Places IPE	27'750'000.00
Subventions - Enfants à besoins spécifiques	500'000.00
REVENUS	29'426'540.35
Taxes	27'206'540.35
Autres taxes	27'206'540.35
Contribution des CAF	27'206'540.35
Revenus de transfert	2'220'000.00
Subventions des collectivités publiques et des tiers	2'220'000.00
Contribution du canton	2'220'000.00

AU NOM DE LA FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE



Guy Suchet
Vice-président



Sophie Creffield
Présidente

Carouge le 02.06.2025